

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement D'ALBERTVILLE Commune de SEEZ (73)

## L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

<u>Présents</u>: Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

<u>Absents excusés</u>: Corentin BOUCHER, Romain BOUVET (pouvoir à Mathieu LECLERCQ), Christelle BRIU, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY.

Secrétaire de séance : Coline MARGUERETTAZ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 12 - Votants : 13

Date de la convocation : le 20 novembre 2024

Date de publication: 29 novembre 2024 au 29 janvier 2025

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

## ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE FUEL

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la fourniture et la livraison de duel domestique et fuel premium pour la commune de Séez.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée, conformément à l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre en application des articles L.2125-1, R.2162-2 à R.2162-4 du code de la commande publique.

Le marché commencera à la date d'exécution fixée au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 jusqu'au 31 Décembre 2025.

Il sera renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année. La durée maximale de l'accord-cadre est de 4 ans.

La quantité minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 30 000 litres. Cette quantité sera identique pour chaque période de reconduction.

Accusé de réception en préfecture 073-217302850-20241126-2024-007-008-DE Date de télétransmission : 28/11/2024 Date de réception préfecture : 28/11/2024 L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyée le 17/09/2024. La date limite de remise des offres était fixée au 25/10/2024 à 12h00. Les critères d'attribution pondérés étaient les suivants :

- Prix: 60%

Délai de livraison : 20%
 Respect de livraison : 10%
 Réduction consentie : 10%

1 offre a été déposée par la société TOTAL ENERGIES PROXI SUD-EST.

Celle-ci étant conforme et régulière, Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché.

Considérant l'exposé des motifs ci-dessus :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- → D'ATTRIBUER le marché à la société TOTAL ENERGIES PROXI SUD-EST
- → D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et l'ensemble des documents correspondants
- → D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes

Adoption à l'unanimité.

Le Maire, Lionel ARPIN Le secrétaire de séance, Coline MARGUERETTAZ

Accusé de réception en préfecture 073-217302850-20241126-2024-007-008-DE Date de télétransmission : 28/11/2024 Date de réception préfecture : 28/11/2024